

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

Comité syndical et Conférence des Maires du PETR Vézère-Auvezère Compte-rendu

Mercredi 10 novembre 2021 – 18 h

Salle n°5 de la papèterie d'Uzerche

Rappel de l'ordre du jour

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat
 - Organisation de la rencontre publique du 25 novembre 2021
 - Avenant n°1 à la convention financière 2021
- Actions Collectives de Proximité avec la Région Nouvelle-Aquitaine
 - Proposition de cahier des charges et de méthodologie
 - Composition de la commission « marchés publics »
- Contrat de développement et de transition 2021-2026 avec la Région Nouvelle-Aquitaine
 - Composition du Comité de pilotage
 - Date du Comité de pilotage de lancement
- Engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget 2022
- Questions diverses

Documents joints :

- Diaporama de présentation
- Délibération n°1 – Avenant n°1 à la convention financière 2021 du CRTE
- Diaporama de présentation du dispositif ACP
- Cahier des charges « Diagnostic stratégique du tissu économique de proximité du PETR Vézère-Auvezère »
- Délibération n°2 – Lancement du marché public relatif au diagnostic stratégique du tissu économique de proximité du PETR
- Délibération n°3 – Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du diagnostic stratégique du tissu économique de proximité du PETR
- Délibération n°4 – Création d'une commission « marchés publics »
- Délibération n°5 – Création d'un Comité de pilotage dans le cadre du Contrat de développement et de transition entre le PETR et la Région
- Délibération n°6 – Engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget 2022
- Délibération n°7 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels
- Courrier de la Préfecture sur le déploiement de dispositifs de recueil supplémentaires des demandes de titres d'identité et de voyage

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Présents ou représentés par un suppléant : 20

Votants : 20

L'an deux mil vingt et un, le 10 novembre à 18 h, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle n°5 de la Papèterie d'Uzerche sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Délégués titulaires présents : Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Philippe GONZALEZ, Philippe JENTY, Jean-Paul GRADOR, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Luc AIGUEPERSE (représenté par Michel LAUTRETTE), Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY).

Délégués titulaires absents et excusés : Jean-Claude CHAUFFOUR, Guy DEVEIX.

Délégué suppléant présent (sans voix délibérative) : Vincent COISSAC.

Jean-Paul GRADOR est nommé secrétaire de séance.

En préambule, Jean-Jacques CAFFY demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : le recrutement d'un agent contractuel sur une durée de 6 mois. Cet agent contractuel remplacera Camille LANNES, la chargée de développement territorial du PETR, durant son congé maternité. Le Comité syndical accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

(1) Validation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 14 octobre 2021

Jean-Jacques CAFFY met au vote le compte-rendu de la séance du Comité syndical du 14 octobre 2021.

Le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention approuve le compte-rendu.

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

(2) Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat

Voir diaporama de présentation

Organisation de la rencontre publique du 25 novembre 2021

Intervention d'Axel LAHAYE (Grand Public)

En amont de la rencontre publique, une séance de sensibilisation aux méthodes d'animation sera proposée aux élus volontaires le lundi 15 novembre 2021. Cette séance sera animée par Grand Public (Christelle DERI, Axel LAHAYE, Vincent PALAFFRE).

Commentaires du Comité syndical et de la Conférence des Maires :

Séance de sensibilisation du 15 novembre 2021

Il n'y a pas d'autres élus volontaires pour le moment.

Véronique TENEZE pourra coanimer un atelier mais ne pourra pas être présente à la séance de sensibilisation. Un temps individuel de sensibilisation sera prévu ultérieurement.

Rencontre publique du 25 novembre 2021

Les potentiels participants peuvent contacter Axel LAHAYE ou se rendre directement à Meilhards le 25 novembre.

Axel LAHAYE - axel.lahaye@grand-public.net - 07 67 51 36 76.

Il sera important d'associer les élus des conseils municipaux lors de la rencontre publique du 25 novembre. En effet, au sein des communes rurales, ils sont représentatifs de la population.

Une volonté locale de travail en commun sur les contrats des partenaires financiers

D'une manière générale, il serait intéressant que les travaux des différents partenaires financiers (Etat, Conseil régional, Conseil départemental...) coïncident et puissent être menés dans le même temps, sans être cloisonnés.

Avenant n°1 à la convention financière 2021

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention financière 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Voir délibération n°1.

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

(3) Actions Collectives de Proximité avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Voir diaporama de présentation

Intervention d'Eva CORRAL (Région Nouvelle-Aquitaine), voir diaporama de présentation sur les ACP

Commentaires du Comité syndical et de la Conférence des Maires :

Ce travail sur les ACP nécessitera la réalisation d'un diagnostic supplémentaire. Il faut toutefois noter que celui-ci portera sur des données beaucoup plus fines que celles dont dispose actuellement le territoire.

Il est demandé quelle sera l'enveloppe financière régionale allouée à ce dispositif. Cette enveloppe n'est pas définie au préalable. Elle dépendra du diagnostic réalisé sur le territoire et des besoins identifiés. Elle dépendra également des capacités financières du territoire.

Le financement de projet ira jusqu'à 30 % maximum (15 % de la Région et 15 % du territoire). Globalement, il y aura 1 € de la Région pour 1 € du territoire. Cet équilibre devra être respecté sur l'ensemble de la maquette financière et non pas projet par projet (il se peut que la Région finance seule un projet, idem pour le territoire).

Concernant le financement des projets, certains territoires de projet comme le Périgord Noir ont décidé de créer un pot commun (les projets des entreprises sont financés par ce pot commun indépendamment de leur communauté de communes d'implantation). D'autres territoires ont décidé que chaque communauté de communes apporterait la contrepartie financière sur les projets relevant de son territoire.

L'ACP peut durer jusqu'à trois ans.

Proposition de cahier des charges et de méthodologie

Voir cahier des charges « Diagnostic stratégique du tissu économique de proximité du PETR Vézère-Auvézère »

Commentaires du Comité syndical et de la Conférence des Maires :

Il est proposé d'ajouter la commune de Masseret dans la liste des centralités faisant l'objet d'un portrait plus détaillé.

Il est proposé d'ajouter que la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources pourrait prochainement accueillir la commune de Bugeat qui est également une centralité.

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

Le Conseil de développement, qui fera partie du Comité de pilotage, devra être recomposé lors du prochain Comité syndical.

Après présentation de ces différents éléments et discussions, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **PROPOSE** une adaptation du cahier des charges ;
- **DEMANDE** au Président de tenir compte de ses observations dans le marché qui sera lancé ;
- **PREND ACTE** du lancement de la consultation.

Voir délibération n°2.

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de bien vouloir déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Voir délibération n°3.

Composition de la commission « marchés publics »

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de bien vouloir déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Voir délibération n°4.

(4) Contrat de développement et de transition 2021-2026 avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Composition du Comité de pilotage

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la création d'un Comité de pilotage en charge du suivi du Contrat de développement et de transition,
- **VALIDE** la désignation des membres telle que présentée ci-dessus.

Voir délibération n°5.

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

► Date du Comité de pilotage de lancement

Commentaires du Comité syndical et de la Conférence des Maires : /

(5) Engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget 2022

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2021	Montant autorisé avant le vote du BP 2022
20 - Immobilisations incorporelles	40 500 €	10 125 €
21 - Immobilisations corporelles	6 489 €	1 622 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT hors dette	46 989 €	11 747 €

Voir délibération n°6.

(6) Recrutement d'un agent contractuel (remplacement congé maternité)

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter des agents contractuels non permanents en cas d'accroissement temporaire d'activité (article 3 1° de la loi de 84),
- **DIT** que Monsieur le Président est chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 de la collectivité.

Voir délibération n°7.

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

(7) Questions diverses

Point d'avancée sur le programme FISAC

Il est important que les élus relancent la communication autour du dispositif auprès des entreprises de leur territoire.

Il pourrait également être intéressant de présenter ce dispositif auprès de l'association des artisans et des commerçants.

Recrutement d'un chargé de mission fonds européens

Le recrutement a été lancé le 3 novembre 2021.

Changement de locaux pour le PETR Vézère-Auvézère

Au vu du prochain recrutement d'un chargé de mission fonds européens, le PETR devra déménager. Il sera toutefois important qu'il reste à proximité de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche avec qui il travaille quotidiennement.

DR mobile

Voir courrier de la Préfecture sur le déploiement de dispositifs de recueil supplémentaires des demandes de titres d'identité et de voyage

La Préfecture a informé le PETR qu'il disposerait de nouveau d'un DR mobile. Par ailleurs, un DR fixe sera également installé à Lubersac.

Le PETR devra indiquer à la Préfecture à quelle mairie sera rattaché le DR mobile (Uzerche ou Treignac).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,
Jean-Paul GRADOR

Le Président,
Jean-Jacques CAFFY

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	COMMUNE	NOM	SIGNATURE
Pays de Lubersac-Pompadour	ARNAC-POMPADOUR	Alain TISSEUIL	X
	BENAYES	Jean-Louis MAURY	X
	BEYSSAC	Serge LANGLADE	X
	BEYSSENAC	Francis COMBY	X
	CONCEZE	Pascal HERMAND	
	LUBERSAC	Agnès BERTRAND-LAFEUILLE	
	LUBERSAC	Philippe GONZALEZ	X
	MONTGIBAUD	Alain MARSAT	X
	SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	Jean-Pierre NEXON	X
	SAINT-MARTIN-SEPERT	Sabine BOSSELOT	Excusée
	SAINT-PARDOUX-CORBIER	Guy DEVEIX	
	SAINT-SORNIN-LAVOLPS	Éric LASCAUX	X
Pays d'Uzerche	TROCHE	Michel AUDEBERT	Excusé
	CONDAT-SUR-GANAVEIX	Michel PLAZANET	X
	ESPARTIGNAC	Jean-Michel FAUGERAS	
	EYBURIE	Jean-Luc AIGUEPERSE	Excusé
	LAMONGERIE	Michel LAUTRETTE	X
	MASSERET	Bernard ROUX	X
	MEILHARDS	Jean-Jacques CAFFY	X
	ORGNAC-SUR-VEZERE	Milena LOUBRIAT	X
	PERPEZAC-LE-NOIR	Jérôme SAGNE	
	PERPEZAC-LE-NOIR	Delphine VEYSSEIX BOUDET	X
	SAINT-YBARD	Jean-Jacques DUMAS	
	SALON-LA-TOUR	Jean-Claude CHAUFFOUR	X
	UZERCHE	Catherine CHAMBRAS	X
	UZERCHE	Jean-Paul GRADOR	X
	VIGEOIS	Jean-Paul COMBY	Excusé
Vézère-Monédières-Millesources	VIGEOIS	Jean-Pierre DRAPPIER	
	AFFIEUX	Didier JARRIGE	Excusé
	BONNEFOND	Sylvain BERNARD	Excusé
	CHAMBERET	Vincent COISSAC	X
	CHAMBERET	Bernard RUAL	X
	GOURDON-MURAT	Daniel GARAIS	Excusé – Pouvoir à P JENTY
	GRANDSAIGNE	Jean-François ENSERGUEIX	
	LACELLE	Véronique TENEZE	X
	L'ÉGLISE AUX BOIS	Simone JAMILLOUX VERDIER	X
	LESTARDS	Christophe PETIT	
	MADRANGES	Jean-Pierre BORT	Excusé
	PEYRISSAC	Josiane VIGROUX SARDENNE	
	PRADINES	André LAURENT	
	RILHAC TREIGNAC	Estelle BOUCHOT	Excusée
	SAINT HILAIRE LES COURBES	Philippe JENTY	X
	SOUDAIN LAVINADIÈRE	Pierre PEYRAMAURE	X
	TARNAC	François BOURROUX	
	TOY VIAM	Danielle TERRACOL	
	TREIGNAC	Gérard COIGNAC	X
	VEIX	Sylvie DEGERY	
	VIAM	Philippe SENEJOUX	

SEANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

N° 2021-11-01



Le 10 novembre à 18h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle n°5 de la Papeterie d'Uzerche sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 29 octobre 2021.

Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 17

Représentés : 03

Absents : 02

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

Objet :

Avenant n°1 à la convention financière 2021 du CRTE

Délégués titulaires présents : Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Philippe GONZALEZ, Philippe JENTY, Jean-Paul GRADOR, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Luc AIGUEPERSE (représenté par Michel LAUTRETTE), Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY).

Délégués titulaires absents et excusés : Jean-Claude CHAUFFOUR, Guy DEVEIX.

Délégué suppléant présent (sans voix délibérative) : Vincent COISSAC.

Jean-Paul GRADOR est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle qu'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et une convention financière pour l'année 2021 ont été conclues entre le PETR Vézère-Auvézère et l'Etat.

Au vu de l'évolution de différents projets, un avenant à la convention financière 2021 est nécessaire. Cet avenant reprend les projets soutenus :

<u>Orientation</u>	<u>Action</u>	<u>Maître d'ouvrage (MO)</u>	<u>Montant total</u>	<u>Part MO</u>	<u>Part Etat</u>	<u>Part autres financeurs</u>
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique de l'école maternelle	Commune d'Arnac-Pompadour	175 378 €	53 762,34 € (30,65 %)	16 388,86 € (9,34 %)	DETR 52 613,40 € (30 %) CD 52 613,40 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Création d'un sanitaire accessible aux PMR	Commune de Lacelle	25 000 €	15 000 € (60 %)	5 000 € (20 %)	CD 5 000 € (20 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique de l'école	Commune de Montgibaud	140 000 €	28 000 € (20 %)	28 000 € (20 %)	DSIL RE 42 000 € (30 %) CD 42 000 € (30 %)

N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Commune de Saint-Sornin-Lavolps	108 055,70 €	21 611,14 € (20%)	21 611,14 € (20 %)	DSIL RE 32 416,71 € (30 %) CD 32 416,71 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Création d'une crèche de 12 places	Commune de Treignac	320 000 €	64 000 € (20 %)	50 000 € (16 %)	CAF 206 000 € (64 %)
N°2 – Terres de développement	Création d'un bâtiment pour favoriser l'économie circulaire	Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources	19 609 €	3 342,80 € (20 %)	5 900 € (30 %)	DETR 4 773 € (24 %) CD 5 014,20 € (26 %)
N°3 – Terres de découverte	Aménagement de l'Etang de la Besse	Commune de Meilhards	130 000 €	26 000 € (20 %)	65 000 € (50 %)	DETR 39 000 € (30 %)
N°3 – Terres de découverte	Rénovation du camping de l'Enclose	Commune de Tarnac	61 516,15 €	41 112,92 € (67 %)	8 100 € (13 %)	CD 12 303,23 € (20 %)
TOTAL			979 559 €	252 829,20 €	200 000 €	526 150,65 €

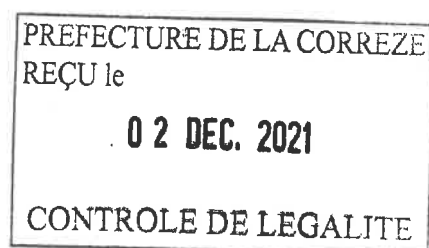
Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention financière 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Uzerche, le 12 novembre 2021
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY



DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

N° 2021-11-02

L'an deux mil vingt et un,
Le 10 novembre à 18h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle n°5 de la Papèterie d'Uzerche sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 29 octobre 2021.

Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 17

Représentés : 03

Absents : 02

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

Délégués titulaires présents : Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Philippe GONZALEZ, Philippe JENTY, Jean-Paul GRADOR, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Luc AIGUEPERSE (représenté par Michel LAUTRETTE), Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY).

Délégués titulaires absents et excusés : Jean-Claude CHAUFFOUR, Guy DEVEIX.

Délégué suppléant présent (sans voix délibérative) : Vincent COISSAC.

Jean-Paul GRADOR est nommé secrétaire de séance.

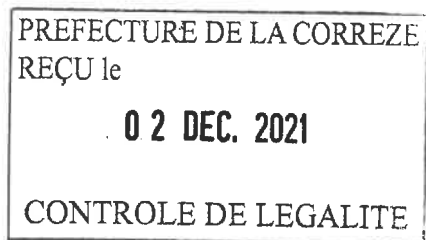
Monsieur le Président explique que, dans le cadre du dispositif Actions Collectives de Proximité (ACP) porté par la Région Nouvelle-Aquitaine, un marché relatif au diagnostic stratégique du tissu économique de proximité du PETR Vézère-Auvézère sera prochainement lancé.

Compte tenu de l'importance de ce projet, Monsieur le Président présente le cahier des charges aux membres du Comité syndical afin de recueillir leurs observations et d'avoir une validation officielle avant le lancement du marché.

Le marché étant passé selon une procédure adaptée, au vu de la délégation 2020-09-06 relative aux délégations au Président du PETR Vézère-Auvézère, Monsieur le Président est autorisé à passer, exécuter et régler le marché.

Après présentation de ces différents éléments et discussions, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **PROPOSE** une adaptation du cahier des charges ;
- **DEMANDE** au Président de tenir compte de ses observations dans le marché qui sera lancé ;
- **PREND ACTE** du lancement de la consultation.



Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication

Fait à Uzerche, le 12 novembre 2021
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY



L'an deux mil vingt et un,
Le 10 novembre à 18h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle n°5 de la Papèterie d'Uzerche sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 29 octobre 2021.

Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 17

Représentés : 03

Absents : 02

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

Délégués titulaires présents : Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Philippe GONZALEZ, Philippe JENTY, Jean-Paul GRADOR, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Luc AIGUEPERSE (représenté par Michel LAUTRETTE), Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY).

Délégués titulaires absents et excusés : Jean-Claude CHAUFFOUR, Guy DEVEIX.

Délégué suppléant présent (sans voix délibérative) : Vincent COISSAC.

Jean-Paul GRADOR est nommé secrétaire de séance.

Objet :

Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du diagnostic stratégique du tissu économique de proximité du PETR Vézère-Auvézère

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre du dispositif Actions Collectives de Proximité (ACP) porté par la Région Nouvelle-Aquitaine, un marché relatif au diagnostic stratégique du tissu économique de proximité du PETR Vézère-Auvézère sera prochainement lancé.

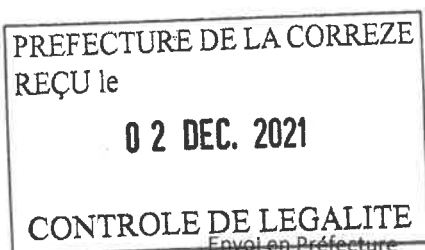
La Région Nouvelle-Aquitaine peut subventionner ce type d'opération à hauteur de 50 % (dépense éligible maximale de 30 000 €, aide maximale de 15 000 €).

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant	Taux
Diagnostic stratégique	30 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	15 000 €	50 %
		Autofinancement	15 000 €	50 %
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €	100 %

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de bien vouloir déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication

Fait à Uzerche, le 12 novembre 2021

Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY



DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

N° 2021-11-04

L'an deux mil vingt et un,
Le 10 novembre à 18h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle n°5 de la Papèterie d'Uzerche sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 29 octobre 2021.

Nombre de membres

En exercice : 22
Présents : 17
Représentés : 03
Absents : 02

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 00

Objet :
Création d'une
commission « marchés
publics »

Délégués titulaires présents : Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Philippe GONZALEZ, Philippe JENTY, Jean-Paul GRADOR, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Luc AIGUEPERSE (représenté par Michel LAUTRETTE), Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY).

Délégués titulaires absents et excusés : Jean-Claude CHAUFFOUR, Guy DEVEIX.

Délégué suppléant présent (sans voix délibérative) : Vincent COISSAC.

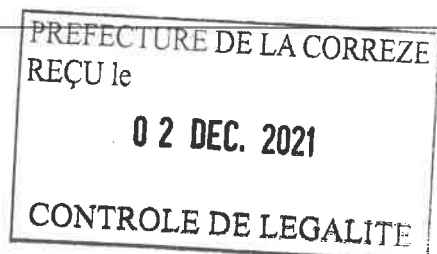
Jean-Paul GRADOR est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle qu'un marché relatif au diagnostic stratégique du tissu économique de proximité du PETR Vézère-Auvézère sera prochainement lancé.

Aussi, il est proposé de créer une commission « Marchés publics ».

Considérant que le Comité syndical a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres de ladite commission, Jean-Jacques CAFFY est élu Président et la liste des membres est fixée comme suit :

Communauté de communes	Nom Prénom
Pays de Lubersac-Pompadour	Francis COMBY
	Jean-Pierre NEXON
	Philippe GONZALEZ
Pays d'Uzerche	Jean Jacques CAFFY
	Catherine CHAMBRAS
	Jean Paul GRADOR
Vézère-Monédières-Millesources	Gérard COIGNAC
	Bernard RUAL
	Philippe JENTY



Fait à Uzerche, le 12 novembre 2021
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY



DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

N° 2021-11-05

L'an deux mil vingt et un,
Le 10 novembre à 18h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle n°5 de la Papèterie d'Uzerche sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 29 octobre 2021.

Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 17

Représentés : 03

Absents : 02

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

Délégués titulaires présents : Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Philippe GONZALEZ, Philippe JENTY, Jean-Paul GRADOR, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Luc AIGUEPERSE (représenté par Michel LAUTRETTE), Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY).

Délégués titulaires absents et excusés : Jean-Claude CHAUFFOUR, Guy DEVEIX.

Délégué suppléant présent (sans voix délibérative) : Vincent COISSAC.

Jean-Paul GRADOR est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le PETR Vézère-Auvézère et la Région Nouvelle-Aquitaine concluront prochainement un Contrat de développement et de transition.

Dans ce cadre, un Comité de pilotage est en charge du suivi du contrat.

Il est proposé de désigner les nouveaux membres du Comité de pilotage :

Communauté de communes	Statut	Nom Prénom
Pays de Lubersac-Pompadour	Bureau	Francis COMBY
	Bureau	Philippe GONZALEZ
	Commune rurale	Alain MARSAT
	Petite Ville de Demain	Alain TISSEUIL
	Société civile	Cédric LASCAUX
Pays d'Uzerche	Bureau	Jean-Jacques CAFFY
	Bureau	Catherine CHAMBRAS
	Commune rurale	Miléna LOUBRIAT
	Petite Ville de Demain	Jean-Paul GRADOR
	Société civile	Michel MAGIMEL
Vézère-Monédières-Millessources	Bureau	Bernard RUAL
	Bureau	Philippe JENTY
	Commune rurale	Pierre PEYRAMAURE
	Petite Ville de Demain	Gérard COIGNAC
	Société civile	David FARGES
Corrèze-Millevaches en Limousin	Elu	Véronique TENEZE

PREFECTURE DE LA CORREZE
REÇU le

02 DEC. 2021

CONTROLE DE LEGALITE

Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

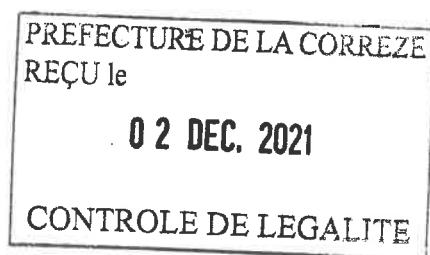
- **APPROUVE** la création d'un Comité de pilotage en charge du suivi du Contrat de développement et de transition,
- **VALIDE** la désignation des membres telle que présentée ci-dessus.

Fait à Uzerche, le 12 novembre 2021

Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY





DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

N° 2021-11-06

L'an deux mil vingt et un,
Le 10 novembre à 18h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle n°5 de la Papèterie d'Uzerche sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 29 octobre 2021.

Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 17

Représentés : 03

Absents : 02

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

Délégués titulaires présents : Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Philippe GONZALEZ, Philippe JENTY, Jean-Paul GRADOR, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Luc AIGUEPERSE (représenté par Michel LAUTRETTE), Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY).

Délégués titulaires absents et excusés : Jean-Claude CHAUFFOUR, Guy DEVEIX.

Délégué suppléant présent (sans voix délibérative) : Vincent COISSAC.

Jean-Paul GRADOR est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports.

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2021	Montant autorisé avant le vote du BP 2022
20 - Immobilisations incorporelles	40 500 €	10 125 €
21 - Immobilisations corporelles	6 489 €	1 622 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT hors dette	46 989 €	11 747 €

PREFECTURE DE LA CORREZE
REÇU le
02 DEC. 2021
CONTROLE DE LEGALITE

Fait à Uzerche, le 12 novembre 2021

Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,
Jean-Jacques CAFFY



Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication